

Direction Départementale
des territoires

57 rue de Mulhouse
BP 53317
21033 DIJON Cedex

**Plan de chasse sanglier Demande
d'attribution complémentaire
Campagne 2014 / 2015**

Pour le plan de chasse sanglier de la saison 2014-2015, il est prévu la possibilité de bénéficier de deux attributions complémentaires pour pallier aux problèmes de déplacement et de concentration d'animaux, ou pour tenir compte d'une reproduction plus importante que prévue.

Les demandes seront examinées par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, précédée d'une réunion des commissions techniques locales.

Si vous souhaitez bénéficier d'une attribution complémentaire de sangliers, vous pouvez remplir le présent imprimé et le retourner sous pli recommandé avec accusé de réception à la Fédération départementale des chasseurs (BP 80576 -21005 DIJON Cedex)

Ces demandes devront impérativement être adressées au plus tard le 15 novembre 2014 pour une attribution en décembre et avant le 31 décembre 2014 pour une attribution complémentaire en janvier.

Je soussigné :

détenteur du plan de chasse :

ai prélevé à ce jour : (*) sangliers sur les sangliers attribués initialement.

Je sollicite une attribution complémentaire de (*) sangliers, pour les motifs suivants :

Fait àle

Signature

Rappel : l'arrêté préfectoral du 24 avril 2014 relatif à l'application du plan de chasse en Côte-d'Or prévoit également, dans son article 6, la possibilité de compléter l'attribution initiale des plans de chasse pour lesquels des sangliers auront été prélevés avant la date de l'ouverture de la chasse au bois, fixée au 18 octobre 2014. La demande, sur papier libre, devra être parvenue à la fédération départementale des chasseurs au plus tard le vendredi 17 octobre 2014.

(*) préciser